PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2023 - modifié le 10/11/2023

<u>Présents</u>: Emeline BERGER, Jean-Paul BONTEMPS, Nicolas CHAMPEME, Jérôme CLEMENT, Sylvain DUPUIS, Nelly LEGLISE, Vincent PORET, Marie Agnès SANVERT, Patrick VION, Michel AUFRANC.

<u>Excusés</u>: Ludivine LAZARUS, Romain Faivre (accidenté), Hubert REVILLOT, Jacques HUMBERT, Fabienne GAVAND

<u>Pouvoirs</u>: Romain Faivre à Emeline BERGER, Hubert REVILLOT à Marie Agnès SANVERT, Fabienne GAVAND à Nelly LEGLISE

Désignation du Secrétaire de séance : Sylvain DUPUIS

Approbation du conseil du 08 septembre 2023.

DELIBERATIONS ET VOTES:

1. Projet Groupe Scolaire:

Le projet de groupe scolaire a connu des vicissitudes et particulièrement sur le plan de son financement (augmentation significative des taux d'intérêt et du coût initial de la construction, suite à la guerre d'Ukraine et les conséquences aujourd'hui connues et subies).

Le 22 septembre dernier, les Maires et Mr Bourgeois de la Semval Bourgogne ont demandé aux architectes retenus, de revoir la composition de l'ensemble, à la fois sur le bâti et sur les aménagements extérieurs, afin de réduire le coût global de la construction.

La nouvelle proposition consiste à réduire les surfaces de la façon suivante :

- 252 m² sont supprimés en réduisant la surface des salles de classe (60m² au final pour chacune des 5 classes), en supprimant un espace mutualisé envisagé pour accueillir l'école de musique de Sennecey ainsi qu'une salle de rangement pour les instruments et d'autres espaces de rangements divers. La salle de motricité a été revue (cette activité pourra être faite dans l'espace multi activités de 100m² dédié à la garderie péri scolaire).
- -sur les extérieurs : 900 m² sont ôtés du 1^{er} projet en faisant un seul préau au lieu de 2, en ramenant la cours à 400 m2 au lieu de 850 m2, et donc une seule cour pour maternels et élémentaires (Cela demandera une réflexion des enseignants pour organiser les temps de récréations en décalé pour élémentaires et maternelles). Peut se poser la question du théâtre de verdure, à maintenir ou pas.
- → Au final, <u>le coût global se réduirait à 2 600 000€</u>, par rapport à un coût initialement donné pour 3 130 000 €, soit une réduction de plus d'un demi-million d'euros, à cela s'ajoutent pour maîtrise d'œuvre, assurances, provisions et divers 1 270 000 € (dont 70 000€ déjà déboursés).
- → Sur indication du Sous-Préfet nous pouvons envisager un niveau de subventions à hauteur de 2 100 000€ (DETR/DSIL pour 1 600 000€, la Région BFC pour 400 000€, le Conseil Départemental pour 100 000€).
- = le reste à charge pour le SIVOS serait d'environ 1 600 000€ à 1 800 000€. L'investissement devient donc accessible.

Des projections financières raisonnables et tenables pour chaque commune nous amènent à une durée de remboursement de 20 ans, voire 25 ans, à un taux actuel de 3.79% (banque des territoires).

La commune de Boyer, au regard de sa quote – part au SIVOS, rembourserait 33 150€ sur 20 ans, ou 26 154 € sur 25 ans (pour cette seconde option, il y a un écart de plus de 200 000€ d'intérêts à verser en plus pour l'ensemble de l'emprunt). Cette projection tenant compte des économies de fonctionnement réalisées par le SIVOS grâce à la concentration des espaces scolaire et péri – scolaires sur un seul site.

Il faut par ailleurs prendre en compte l'atténuation par le coût d'entretien du bâtiment, à anticiper.

L'engagement final pour la réalisation de ce projet, ou son arrêt, se prendra lors d'une réunion extraordinaire du comité syndical du SIVOS, qui se tiendra le 03 octobre 2023, et qui délibèrera à ce sujet. Chaque conseil municipal s'étant réuni au préalable pour faire part de sa décision.

Le conseil vote à l'unanimité la poursuite du projet de groupe scolaire, en privilégiant un remboursement sur 20 ans, et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches afférentes.

2- Révision des tarifs des cautions

Les locations de matériels tables et chaises ont besoin d'une clarification.

Propositions:

- -20 € de caution par lot de table et chaises
- prix de location d'une chaise : 0.70€ + 5€ de caution par chaise

Cette délibération sera reprise lors du prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

CCAS: le repas des aînés aura lieu le dimanche 12/11 à partir de 12h

RH: afin de remplacer un des agents techniques en arrêt, une personne est en cours de recrutement dans le cadre d'un CDD à temps plein.

Chantiers:

- Eglise : elle est désormais fermée, jusqu'à la réception des travaux de rénovation qui démarreront avec l'installation de l'échafaudage à compter du 16/10 prochain. Le déménagement du mobilier de l'église est en cours de finalisation.
- Maison Maurice : le chantier est lancé depuis la mi-septembre.

Séance levée à 21h15.

Signatures du secrétaire de séance :

Signature du Maire :